



**HAL**  
open science

## Le panel des bacheliers 2014

Lionel Bonnevalle, Justine Klipfel

► **To cite this version:**

Lionel Bonnevalle, Justine Klipfel. Le panel des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 2023, Panel de bacheliers 2014 : stratégies d'orientation, réorientations disciplinaires, mobilité géographique, 105, pp. 13-24. 10.48464/ef-105-01 . halshs-04175304

**HAL Id: halshs-04175304**

**<https://shs.hal.science/halshs-04175304>**

Submitted on 2 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



# Le panel des bacheliers 2014

Lionel Bonnevalle

Justine Klipfel

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

**Mots clés** étudiants, bacheliers, parcours, réussite, diplômés, enseignement supérieur

**Keywords** students, baccalaureate holders, courses, success, graduates, higher education

**Citer** Bonnevalle, L., Klipfel, J. (2023). Le panel des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 105, 13-24. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-01>

Date de soumission de l'article : 07/09/2022

Date d'acceptation de l'article : 21/03/2023

**Correspondance** [lionel.bonnevalle@enseignementsup.gouv.fr](mailto:lionel.bonnevalle@enseignementsup.gouv.fr)

**Rappel** Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP et le SIES.

## Résumé

Le panel des bacheliers 2014 est le troisième panel de suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur après ceux de 2008 et de 2002. S'inscrivant dans un contexte de réforme du baccalauréat professionnel, ce panel permet de suivre plus de 23 000 bacheliers jusqu'à huit années pendant leur parcours dans l'enseignement supérieur. Enrichi de nombreuses questions qualitatives, il est une source de données précieuse pour étudier l'orientation après le baccalauréat, les réorientations, les césures, les séjours à l'étranger, la poursuite d'études ou les raisons des abandons, les conditions d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur.

## Abstract

### The panel of 2014 baccalaureate holders

The panel of baccalaureate holders in 2014 is the third panel to track baccalaureate holders in higher education after those of 2008 and 2002. Against the backdrop of the reform of the vocational baccalaureate, this panel makes it possible to follow more than 23,000 baccalaureate holders for up to eight years during their higher education career. Enriched with numerous qualitative questions, it is a precious source of data for studying orientation after the baccalaureate, reorientations, gaps, stays abroad, the pursuit of studies or the reasons for dropping out, study conditions and success in higher education.

## Contexte et enjeux

Le panel des bacheliers 2014, mis en œuvre par le SIES, s'inscrit dans une longue histoire de panels d'élèves du secondaire puis d'étudiants de l'enseignement supérieur (Caille, 2017). Ces dernières années encore, malgré le développement des appariements de bases administratives, permis par une meilleure gestion de l'identifiant des élèves et des étudiants, les panels restent un outil important dans la statistique publique pour l'étude de différentes cohortes (Makdessi & D'Alessandro, 2021). Les panels, contrairement aux données administratives individuelles, permettent d'avoir des données détaillées sur des groupes d'individus comme les familles. Ils donnent aussi des informations qualitatives, absentes des fichiers administratifs. Cependant, les échantillons des enquêtes par panel ne permettent pas d'études sur des phénomènes relativement rares ou sur un croisement entre de trop nombreuses variables contrairement aux données administratives exhaustives.

Les panels d'étudiants répondent à une forte demande institutionnelle (ministérielle, parlementaire, communauté éducative, etc.). En effet, ces enquêtes permettent d'estimer la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme, en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de leur orientation après le baccalauréat. Les panels permettent aussi d'apporter des éléments de réponse à des questions qui constituent des enjeux décisifs pour l'enseignement supérieur, comme l'objectif de Lisbonne de conduire 50 % d'une génération à un diplôme de l'enseignement supérieur. Mais c'est pour la connaissance qualitative des parcours des étudiants que les données du panel sont les plus précieuses, notamment pour les chercheurs en sciences de l'éducation. Elles apportent un éclairage par exemple sur les raisons des choix d'orientation après le baccalauréat, sur l'adéquation entre les études suivies et les aspirations des jeunes, sur leur ressenti par rapport à leur formation, sur les difficultés rencontrées au cours de l'orientation, dans leurs études ou dans la vie quotidienne.

## Histoire des panels de bacheliers

L'histoire des panels d'étudiants du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche est plus récente que celle des panels d'élèves du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle commence avec l'extension du panel 1989 de collégiens de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Ce panel a permis de suivre pendant quinze ans 25 000 élèves entrés pour la première fois en sixième dans un établissement public ou privé de France métropolitaine à la rentrée 1989. Pour mieux comprendre les facteurs de réussite dans l'enseignement supérieur, le panel 1989 est le premier panel à avoir été prolongé au-delà du baccalauréat. Pour cette première extension dans l'enseignement supérieur, les jeunes ont été directement interrogés annuellement, d'abord par voie postale, puis par voie téléphonique pour les dernières relances.

De la même manière, le panel 1995 de la DEPP, qui portait sur 17 800 élèves entrés en sixième en 1995, a été étendu à l'enseignement supérieur pour suivre les parcours des élèves devenus ensuite étudiants, sur une durée pouvant aller jusqu'à seize ans. Mais pour la première fois, un véritable panel de bacheliers a été constitué en complétant la population des bacheliers 2002 issus du panel DEPP, arrivés « à l'heure », sans redoublement depuis la sixième au baccalauréat, par un échantillon complémentaire de 2 000 bacheliers de la session 2002. Cet échantillon complémentaire rassemble des bacheliers généraux et technologiques âgés de 19 ans ou plus (ayant pris au moins une année de retard dans le secondaire) et des bacheliers professionnels (qui passaient à l'époque le baccalauréat

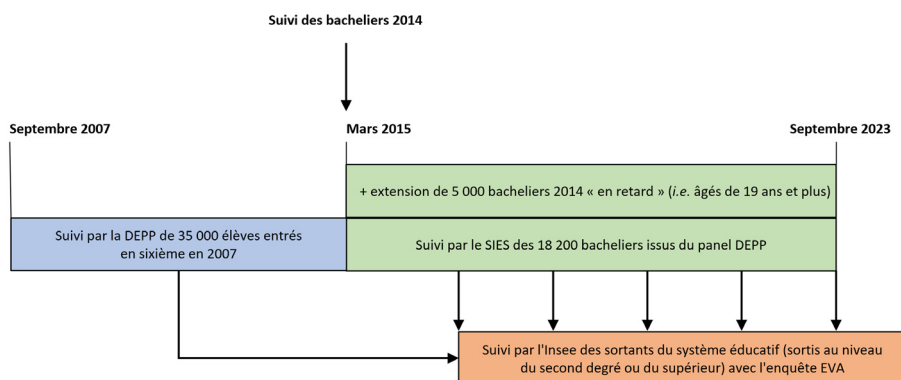
quatre ans après leur sortie de troisième), sélectionnés dans les fichiers nationaux du baccalauréat de la session 2002 sur la base de la série du baccalauréat, du sexe et de l'âge. Les bacheliers 2002 de l'échantillon complémentaire sont interrogés sur la base du même questionnaire et avec le même protocole que les bacheliers 2002 issus du panel 1995. Ils constituent avec eux un échantillon représentatif des bacheliers 2002.

En 2008, le SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques), service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a mis en œuvre un deuxième panel de bacheliers comprenant 12 000 bacheliers représentatifs des bacheliers 2008, indépendamment des panels d'élèves de la DEPP. Il s'agit, comme pour ceux de 2002, de bacheliers qui étaient scolarisés dans un établissement public ou privé de France métropolitaine en 2007-2008, sélectionnés dans les fichiers du baccalauréat sur la base de la série de baccalauréat (à l'exception des séries agricoles), de l'âge, de la mention au baccalauréat et du sexe.

Dernier panel en date, le panel de bacheliers 2014 du SIES est, quant à lui, comme le panel 1995, adossé au panel de la DEPP des élèves entrés en sixième en 2007. Il est par ailleurs articulé avec le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA) de l'Insee ■ **FIGURE 1**.

L'enquête qui couvre la France métropolitaine et les DROM (sauf Mayotte) suit donc simultanément deux cohortes de bacheliers. La première cohorte est celle des bacheliers 2014 issus de l'échantillon initial des 35 000 individus entrés en sixième en 2007 suivi par la DEPP dans l'enseignement secondaire, soit 18 200 jeunes bacheliers, qui poursuivent ou non des études dans l'enseignement supérieur ou secondaire. Ces jeunes sont ainsi suivis jusqu'à leur sortie de l'enseignement supérieur par le SIES puis ultérieurement par l'Insee dans le cadre de l'enquête EVA. La seconde cohorte, complémentaire, comprend 5 000 bacheliers 2014, poursuivant ou non des études dans l'enseignement supérieur ou secondaire, tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base de critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus). Les bacheliers de cette cohorte ne sont pas enquêtés par EVA une fois sortis de formation. Ce dispositif permet de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2014, comme cela avait été fait pour la cohorte des bacheliers 2002.

■ **FIGURE 1** Articulation du panel bacheliers 2014 avec le panel des entrants en sixième en 2007 et le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA)



## La session du baccalauréat 2014

Avec 710 700 candidats, soit 35 000 de plus qu'en 2013, et 625 700 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat en 2014 a atteint 88 % : plus de 90 % dans les filières générales et technologiques et plus de 82 % dans la filière professionnelle (Le Laidier & Thomas, 2014 ; Thomas, 2015). Toutes voies confondues, le taux de réussite augmente de 1,1 point à la session 2014. Entre la session de 2013 et celle de 2014, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel est passé de 137 000 à 231 300 (hors Mayotte), soit une augmentation de presque 70 %. Ces évolutions marquantes s'expliquent par la réforme de la voie professionnelle, avec notamment le passage de la formation en trois ans après la troisième, alors qu'auparavant, la préparation d'un baccalauréat professionnel prenait deux ans pour des élèves ayant déjà fait un BEP en deux ans après la troisième.

La progression de la réussite au baccalauréat est ancienne et régulière. Entre 1995 et 2014, le taux de réussite au baccalauréat a ainsi augmenté de 13,1 points toutes voies confondues ■ **TABLEAU 1**. La progression la plus importante concerne la filière générale (15,9 points), suivie de la filière technologique (15,2 points) et de la filière professionnelle (9,5 points).

## Le panel des bacheliers 2014

Le panel des bacheliers 2014 est une enquête annuelle. Elle débute à la mi-mars pour se terminer au plus tard fin août. La première interrogation a eu lieu l'année qui a suivi l'obtention du baccalauréat, à partir du mois de mars 2015. La huitième et dernière interrogation s'est terminée en juillet 2022. Le suivi des bacheliers 2014 mobilise trois modes de recueil associés et complémentaires : une première phase uniquement sur Internet, puis une phase incluant le questionnaire papier, progressivement abandonné, et enfin une phase téléphonique. Cette enquête multimode, assortie de relances fréquentes sur les différents supports (textos, mails, courriers, téléphone), assure des taux de réponse à l'enquête très satisfaisants, variant suivant les années entre 81 % en 2016 et 2020, et 86 % en 2015.

Les bacheliers 2014 sont ainsi interrogés par le SIES tant qu'ils sont en formation initiale dans l'enseignement supérieur ou secondaire. Les personnes à interroger font partie soit du panel d'élèves de la DEPP entrés en sixième en 2007, soit de l'extension d'échantillon tirée dans la base de bacheliers 2014 pour être représentatif du baccalauréat 2014. Dans les faits, la population concernée par l'enquête est donc constituée de bacheliers 2014, mais aussi de bacheliers 2015, 2016 et 2017 issus du panel d'élèves de la DEPP ■ **ENCADRÉ 1**.

Le questionnaire proposé aux panélistes est constitué d'un tronc commun composé de huit thématiques principales : la situation actuelle concernant les études, la formation suivie et la satisfaction liée à celle-ci, les conditions d'études, les stages réalisés, les activités en dehors des études, le bilan de l'année précédente, les projets, la situation personnelle (emploi, logement, etc.) et la situation des parents (emploi, situation maritale). Au-delà de ces thématiques reconduites chaque année, le questionnaire est enrichi, ponctuellement, de modules sur d'autres thèmes au fil des interrogations. Par exemple, pour le questionnaire de l'année 2017, des questions sur les études à l'étranger ont été ajoutées. Pour l'élaboration des questionnaires, l'objectif principal reste tout de même de reprendre le plus grand nombre possible de questions posées dans le cadre du précédent panel, afin de permettre les comparaisons dans le temps. Par ailleurs, les données collectées à partir

■ **TABLEAU 1** Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (en %)

Séries	Hors Mayotte																				y.c. Mayotte			
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014			
S (scientifique)	78,5	77,8	76,6	79,0	77,2	80,7	79,1	80,1	84,8	83,0	84,8	89,1	88,5	89,2	89,6	88,7	89,5	89,4	90,8	92,6	92,0			
ES (économique et sociale)	73,0	71,2	76,4	77,6	79,7	78,2	77,8	79,4	81,5	81,7	84,2	84,4	88,4	86,8	88,6	86,1	87,8	87,7	89,1	91,5	89,7			
L (littéraire)	71,3	71,9	76,8	81,2	79,3	80,2	82,2	82,2	84,3	82,2	81,9	83,3	84,4	86,2	87,2	85,1	85,8	85,7	86,9	91,0	90,1			
<b>Total baccalauréat général</b>	<b>75,1</b>	<b>74,5</b>	<b>76,6</b>	<b>79,2</b>	<b>78,4</b>	<b>79,9</b>	<b>79,4</b>	<b>80,3</b>	<b>83,7</b>	<b>82,5</b>	<b>84,1</b>	<b>86,6</b>	<b>87,7</b>	<b>87,9</b>	<b>88,9</b>	<b>87,3</b>	<b>88,3</b>	<b>88,3</b>	<b>89,6</b>	<b>92,0</b>	<b>91,0</b>			
STI (Sciences et technologies industrielles) <sup>1</sup>	67,2	72,8	72,2	73,5	73,3	75,8	76,3	73,6	75,7	78,6	76,4	75,8	81,1	78,2	78,8	80,0	80,4	80,4	83,9	-	-			
STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) <sup>2</sup>	67,0	72,6	71,9	73,1	72,8	75,4	75,9	73,0	75,1	78,1	75,7	75,2	80,7	77,5	78,2	79,3	79,5	79,5	83,1	91,5	92,4			
STL (Sciences et technologies de laboratoire)	74,6	78,3	77,0	81,3	80,3	81,8	81,6	82,6	80,9	84,5	83,2	82,0	86,6	85,8	86,7	87,1	87,2	87,2	89,8	93,8	92,9			
STAV (Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant) <sup>3</sup>	69,1	68,9	73,0	70,4	68,2	73,9	73,4	74,1	74,5	74,7	78,0	76,6	73,2	76,1	75,4	74,5	79,9	79,9	76,1	78,5	81,8			
STG (Sciences et technologie de la gestion) <sup>4</sup>	80,5	79,9	80,8	82,6	80,6	80,5	77,8	77,0	76,5	75,2	75,1	77,1	78,6	80,2	81,3	83,8	83,6	83,3	83,2	84,4	90,0			
ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) <sup>5</sup>	73,3	79,4	77,4	81,0	82,3	79,4	81,5	79,7	77,6	77,5	76,6	78,7	77,5	82,6	74,1	76,1	80,7	80,6	81,3	85,2	90,9			
STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) <sup>6</sup>	76,4	79,2	83,3	87,9	87,7	87,0	88,5	88,3	89,5	89,4	89,8	87,7	88,5	89,9	88,3	90,7	91,3	91,3	93,6	95,6	97,2			
TMD (Techniques de la musique et de la danse)	92,3	95,2	91,9	91,6	91,0	85,1	90,3	92,1	86,1	90,9	89,8	89,2	83,0	92,2	92,1	94,5	94,1	94,1	93,5	96,5	97,0			
Hôtellerie	81,5		83,8	85,4	88,7	89,0	87,4	89,8	88,4	87,5	86,8	82,4	85,0	84,4	88,4	89,8	88,5	88,5	89,2	89,8	93,4			
<b>Total baccalauréat technologique</b>	<b>75,5</b>	<b>77,4</b>	<b>77,7</b>	<b>79,5</b>	<b>78,5</b>	<b>79,1</b>	<b>78,1</b>	<b>76,8</b>	<b>76,7</b>	<b>76,9</b>	<b>76,2</b>	<b>77,3</b>	<b>79,3</b>	<b>80,3</b>	<b>79,8</b>	<b>81,6</b>	<b>82,5</b>	<b>82,3</b>	<b>83,2</b>	<b>86,5</b>	<b>90,7</b>			
Secteur de la production	69,3	74,1	74,4	74,0	75,8	78,5	76,7	75,7	76,0	75,4	75,6	77,5	79,0	77,7	87,1	85,6	82,6	82,6	77,3	76,3	78,5			
Secteur des services	75,0	80,8	82,5	78,8	79,3	79,7	78,1	77,4	75,8	78,1	73,8	77,2	78,1	76,3	87,5	87,3	85,1	85,0	79,6	81,3	85,1			
<b>Total baccalauréat professionnel</b>	<b>72,7</b>	<b>77,9</b>	<b>79,1</b>	<b>76,7</b>	<b>77,7</b>	<b>79,1</b>	<b>77,5</b>	<b>76,6</b>	<b>75,9</b>	<b>76,9</b>	<b>74,7</b>	<b>77,3</b>	<b>78,5</b>	<b>77,0</b>	<b>87,3</b>	<b>86,5</b>	<b>84,0</b>	<b>84,0</b>	<b>78,4</b>	<b>78,9</b>	<b>82,2</b>			
<b>Ensemble</b>	<b>74,9</b>	<b>75,8</b>	<b>77,3</b>	<b>78,9</b>	<b>78,3</b>	<b>79,5</b>	<b>78,6</b>	<b>78,6</b>	<b>80,1</b>	<b>79,7</b>	<b>79,9</b>	<b>82,1</b>	<b>83,4</b>	<b>83,5</b>	<b>86,2</b>	<b>85,6</b>	<b>85,7</b>	<b>85,7</b>	<b>84,5</b>	<b>86,9</b>	<b>88,0</b>			

Éducation &amp; formations n° 105, DEPP, SIES

1. Y compris les spécialités « Arts appliqués » et « Génie optique », séries à part entière avant la session 1999. Remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

2. A remplacé la série STI hors spécialité « Arts appliqués » à partir de la session 2013. Y compris la spécialité « Génie optique », série à part entière avant la session 1999.

3. A remplacé les séries STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire) à la session 2008.

4. A remplacé la série STT à partir de la session 2007.

5. A remplacé la série SMS à partir de la session 2009.

6. A remplacé la spécialité « Arts appliqués » de la série STI à partir de la session 2013.

**Champ** : France métropolitaine + DROM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

**Source** : DEPP (2014, p. 244-249, 404-405) et Thomas (2015).

**ENCADRÉ 1** La constitution d'un panel représentatif de bacheliers 2014

Les bacheliers 2014, 2015, 2016 ou 2017 issus du panel d'élèves de la DEPP ont été interrogés par le SIES. Le plus gros des effectifs issus du panel de la DEPP des élèves entrés en sixième en 2007 est arrivé dans le champ de l'enquête du SIES dès la première interrogation en mars 2015 : un peu plus de 18 000 bacheliers 2014. Par la suite, un peu moins de 6 000 bacheliers 2015 sont entrés dans le champ de l'enquête SIES lors de la deuxième interrogation en mars 2016, puis moins de 1 000 bacheliers 2016 lors de la troisième interrogation en mars 2017 et enfin moins de 200 bacheliers 2017 lors de la quatrième interrogation en mars 2018.

La population des 18 000 bacheliers 2014 issus du panel DEPP interrogés en mars 2015 représente environ 3 % des bacheliers 2014. Mais cette population est biaisée car elle est composée uniquement d'élèves n'ayant pas redoublé dans l'enseignement secondaire. Il a donc fallu tirer un échantillon complémentaire de bacheliers 2014 « en retard » afin de pouvoir être représentatif de la session du baccalauréat 2014.

La taille globale de l'échantillon de la cohorte 2014 a été fixée à 25 000 individus maximum, soit une représentativité au 1/25<sup>e</sup>. Un échantillon de 5 000 bacheliers 2014 âgés de 19 ans ou plus a été tiré à partir des fichiers du baccalauréat. Il est constitué sur la base des six critères principaux suivants : la série du baccalauréat, le sexe, la tranche d'âge (19 ans ou 20 ans ou plus), la mention au baccalauréat, l'académie et la tranche d'unité urbaine. Une fois cette étape de tirage au sort réalisée, il faut bien identifier les individus qui seraient potentiellement présents dans les deux parties de l'échantillon (celle issue du panel d'élèves entrés en sixième en 2007 et celle de l'extension). Les deux ensembles ne sont pas disjoints. En effet, l'objectif était d'ajouter aux bacheliers issus du panel DEPP des élèves ayant redoublé entre la sixième et le baccalauréat. Dans le fichier du baccalauréat, seul l'âge qu'ils ont l'année du baccalauréat est connu, donc il était possible de sélectionner des individus ayant 19 ans ou plus en 2014 mais sans savoir quelle classe ils avaient redoublé. Or, parmi les bacheliers issus du panel DEPP, il y a aussi des individus qui ont redoublé avant leur sixième. Ce recoupement, s'il n'est pas traité, pourrait induire une surreprésentation des individus redoublant précocement (avant leur entrée en sixième). Un partage de poids a donc été réalisé.

des questionnaires adressés aux panelistes sont ensuite validées et complétées grâce à des appariements avec des fichiers administratifs ■ **ENCADRÉ 2.**

L'année suivant leur baccalauréat, les panelistes sont tous interrogés une première fois même s'ils ne poursuivent pas d'études dans le supérieur ou le secondaire. Au fur et à mesure des interrogations, le champ est amené à évoluer en raison des sorties du système éducatif ou de l'absence de réponse de la part de certains enquêtés. Ainsi, lorsqu'un individu déclare ne plus poursuivre d'études l'année N et ne pas souhaiter en reprendre l'année N + 1, il n'est plus interrogé en N + 1. Si cet individu indique l'année N qu'il envisage de reprendre des études à court terme, il sera réinterrogé jusqu'à ce qu'il déclare être sorti du système éducatif et ne plus vouloir reprendre d'études à l'avenir. Par ailleurs, lorsqu'un paneliste ne répond pas à deux interrogations consécutives, il n'est plus réinterrogé. S'ils font partie du panel DEPP (et non de l'extension des bacheliers 2014 « en retard »), ces élèves non interrogés ont vocation à intégrer le champ de l'enquête EVA de l'Insee. Ce protocole vise à limiter l'attrition ■ **ENCADRÉ 3.**



**ENCADRÉ 2** Traitements post-collecte et enrichissement des données par appariements

Les traitements post-collecte du panel de bacheliers 2014 commencent par une phase de validation des données. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la codification de la formation et de la spécialité. Il faut ensuite apurer les données et corriger certaines incohérences en procédant à différents tests.

Pour vérifier à nouveau la cohérence des données et surtout les enrichir, des appariements sont ensuite faits avec des fichiers administratifs grâce au numéro INE (identifiant national étudiant) propre à chaque étudiant. Ces appariements ont été déclarés à la CNIL.

Les fichiers administratifs choisis sont les suivants :

– **SISE et BPBAC** pour la formation et la spécialité suivie : le système d'information SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) recense les informations relatives à deux enquêtes annuelles distinctes : *SISE – Inscrits*, qui recense la totalité des inscriptions faites au 15 janvier de l'année universitaire en cours dans les établissements recensés ; *SISE – Résultats*, qui recense au mois de mai N + 1 la totalité des résultats aux diplômes délivrés à la session N par les établissements recensés. Ces deux enquêtes couvrent un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, grands établissements, instituts catholiques). N'entrent pas dans le champ de *SISE – Inscrits* les auditeurs libres et les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure à l'année universitaire, les étudiants en CPGE, ceux inscrits dans les préparations au brevet de technicien supérieur (BTS), au diplôme des métiers d'art (DMA), au diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA), au diplôme de comptabilité et gestion (DCG), au diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) et au diplôme national de technologie spécialisé (DNST). Pour les étudiants inscrits en CPGE, BTS ou formations assimilées, les appariements avec les bases BPBAC produites à partir des données du ministère de l'Éducation nationale permettent de contrôler la formation déclarée par l'étudiant s'il est inscrit sous statut scolaire. Les données disponibles dans SISE permettent également de contrôler les informations déclarées par les jeunes du panel mais aussi de les enrichir. Sont donc conservées dans le panel les variables SISE suivantes : diplôme principal préparé, code diplôme (code à 7 positions, qui correspond au code du diplôme préparé par l'étudiant), discipline du diplôme (droit, sciences économiques et gestion, langues, etc.), cursus de l'étudiant (Licence, Master, Doctorat), cycle d'étude (premier cycle, deuxième cycle, troisième cycle), niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, type du dernier diplôme obtenu, filière d'une éventuelle autre inscription, code postal de l'établissement.

– **Aglae** pour savoir si l'étudiant a été bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur : le système d'information Aglae (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) a pour finalité la gestion des aides directes et indirectes attribuées aux étudiants. Sont ainsi recensées des données relatives à l'identité de l'étudiant candidat à une aide sociale (civilité, INE, adresse, etc.), des données relatives à la vie personnelle de l'étudiant (situation familiale, décès des parents, situation de handicap, etc.), des données relatives au cursus de l'étudiant (nombre d'ECTS<sup>1</sup> acquis, vœux d'études et inscription, diplômes et mention, etc.), des informations d'ordre économique et financier relatives à l'étudiant (ressources, coordonnées bancaires, etc.), les données relatives aux parents de l'étudiant (civilité, revenu brut global du foyer fiscal, PCS, etc.). Pour le panel sont conservées les variables suivantes : indicateur d'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur, le cas échéant, échelon de la bourse, indicateur d'attribution d'une aide au mérite.

– **APB 2015** pour connaître les vœux des bacheliers qui désirent se réorienter (permet la comparaison de la formation dans laquelle un bachelier 2014 était en première année et la nouvelle formation demandée) : Admission Post-Bac (APB) était un service accessible via un site web du ministère de

1. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil permettant d'uniformiser les niveaux d'études reconnus entre les différents pays qui l'ont adopté et favorisant la mobilité étudiante. Une année complète d'études ou de travail validée par l'étudiant équivaut à 60 crédits ECTS.

l'Enseignement supérieur et de la Recherche entre 2009 et 2017 permettant d'affecter les lycéens de terminale le désirant à la première année des formations de l'enseignement supérieur en France. Les candidats y entraient leurs vœux par ordre de préférence tandis que les formations y entraient le nombre de places offertes et les conditions d'admission. La distribution des places se faisait ensuite de manière automatique, à date fixe, en recherchant l'adéquation entre le meilleur vœu des candidats et le niveau demandé par les formations sélectives, ou par tirage au sort pour les formations non sélectives. L'affectation était réalisée par un algorithme visant à satisfaire au mieux les préférences des candidats tout en respectant les contraintes des formations et les règles de priorité. Cet algorithme incluait la méthode mathématique de Gale-Shapley résolvant le problème des mariages stables. Les variables suivantes sont conservées pour le panel des bacheliers 2014 : le nombre de vœux de l'étudiant dans APB, le type d'établissement du premier vœu (École, IUT, lycée à classe post-bac, université), la nature de l'établissement (privé/public) du premier vœu, le type de formation du premier vœu (BTS, CPGE, etc.), la spécialité du premier vœu (L1 - Arts-lettres-langues, L1 - Droit-économie-gestion, L1 - Sciences-technologies-santé, etc.), la réponse reçue par l'étudiant (positive ou négative) à la fin de la procédure, le type d'établissement de la proposition acceptée, la nature de l'établissement de la proposition acceptée, le type de formation de la proposition acceptée, la spécialité de la proposition acceptée.

### ENCADRÉ 3 Pondération

La dernière étape essentielle de la préparation du fichier d'étude est la pondération. Elle est calculée chaque année pour traiter la non-réponse totale. La non-réponse est étudiée à l'aide d'un modèle logistique, faisant appel aux variables disponibles. La population est répartie en trois groupes : les répondants (les questionnaires exploitables, les hors-champs en cours de collecte), les hors-champs (identifiés avant la collecte) et les non-répondants (tous les autres cas, y compris les élèves non interrogés car non répondants deux fois consécutivement). Le modèle de correction est effectué sur les répondants et les non-répondants. Les « hors-champs » conservent leurs poids initiaux (ou leur poids de l'année N - 1 pour les collectes suivantes). Le modèle reprend les variables utilisées pour la correction du panel DEPP, c'est-à-dire des variables décrivant la situation au début du panel (la situation sur l'année scolaire 2007-2008, date de première entrée en sixième). Une variable identifiant le collecteur de l'année (SIES, DEPP ou Insee) est ajoutée (elle permet d'approcher tous les facteurs qui font que les taux de collecte entre collecteurs sont très différents).

La pondération est directement obtenue en multipliant la probabilité de répondre avec le poids initial. Une phase de traitement par groupes de réponses homogènes est introduite pour limiter l'impact du modèle et la dispersion des poids pour les pondérations suivantes. La pondération est essentielle pour s'assurer de la qualité des indicateurs construits à partir du panel. Pour assoir la méthodologie, la pondération a été construite sous la supervision de la division sondage de l'Insee. Les poids obtenus sont ensuite calés sur des caractéristiques de la population de référence (les bacheliers 2014 en France métropolitaine et DROM hors Mayotte) à savoir le sexe, la série du baccalauréat et l'âge.

Pour éviter trop d'attrition, c'est seulement en cas de non-réponse deux années consécutives que les individus sont sortis de la base d'interrogation. Ainsi, le poids ne peut pas simplement être chaîné, il faut identifier les différents cas de figure possibles. Selon cette méthodologie, les poids sont bien calculés chaque année pour tous les répondants de l'année, qu'ils aient répondu à chaque interrogation ou non. De plus, les poids respectent bien la structure par âge, sexe et série des bacheliers 2014, France entière hors Mayotte, car le calage sur marges est réalisé à chaque fois.

## Les potentialités et les limites des données

Les enquêtes du panel bacheliers 2014 permettent d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de mettre en évidence les différents facteurs (notamment le parcours scolaire antérieur) susceptibles de les influencer.

Le panel permet de compléter les analyses menées sur les sources administratives. En effet, les sources administratives comportent un certain nombre de manques qui ne permettent pas de reconstituer l'intégralité des parcours étudiants. En premier lieu, une part relativement faible de formations (moins de 10 %) ne remontaient pas de données individuelles permettant un suivi des étudiants, en particulier dans les domaines paramédicaux jusqu'à maintenant, sociaux ou culturels jusqu'en 2018. Tous les étudiants passant par ces écoles au cours de leurs cursus comportent donc des « trous » dans leurs parcours reconstitués à partir des données administratives. En second lieu, en 2014, la qualité de l'identifiant étudiant, qui s'est beaucoup améliorée depuis quelques années, ne permettait pas de suivre parfaitement l'ensemble des étudiants changeant d'établissement dans l'enseignement supérieur. Ces derniers étaient fréquemment ré-immatriculés avec un nouvel identifiant étudiant sans que l'on puisse établir une correspondance avec leur ancien identifiant, en particulier lorsqu'ils changeaient d'académie.

Le panel des bacheliers permet de reconstituer des parcours complets et de traiter des sujets comme, par exemple la césure, les stages à l'étranger, le travail des étudiants pour financer leurs études, sur lesquels les sources administratives sont encore plus limitées.

Le panel des bacheliers est aussi une source de données qualitatives pour qualifier les parcours des étudiants avec des questions sur leur degré de satisfaction à l'égard des études suivies, les raisons de leur abandon, leurs difficultés dans la vie quotidienne, etc. Ces informations sont absentes des fichiers administratifs et permettent d'enrichir les analyses sur les parcours des étudiants.

Le panel des bacheliers comporte aussi certaines limites liées à la non-réponse et à la non-exhaustivité des données. La non-réponse, bien que relativement limitée du fait des bons taux de réponse annuels obtenus pour cette enquête, génère aussi un certain nombre de « trous » dans les parcours des étudiants. Les limites des données du panel tiennent aussi à la taille de l'échantillon au regard de la diversité des filières de l'enseignement supérieur ou des choix de parcours des étudiants. En effet, bien qu'important, puisque concernant 23 200 bacheliers 2014 au moment de la première enquête, le panel des bacheliers 2014 ne permet pas une exploitation fine des données en multipliant les croisements de modalités de variables, ou bien l'étude de formations concernant relativement peu d'étudiants. Les effectifs concernés peuvent rapidement devenir trop faibles.

## Exploitation du panel des bacheliers 2014 et accès aux données

Depuis la première enquête du panel des bacheliers 2014 en mars 2015, les données ont fait l'objet de nombreuses publications au sein du SIES. Les premières exploitations ont permis d'étudier la transition des bacheliers entre le lycée et les études supérieures avec des problématiques d'orientation et de poursuite d'études (Chan-Pang-Fong, 2017) ou bien de conditions d'études et d'opinion sur leur avenir professionnel (Caille et al., 2017). Par la suite, au fur et à mesure des années d'enquêtes, les publications ont pu aborder

des thèmes liés à la progression dans les études supérieures (Chan-Pang-Fong, 2019), aux premiers diplômes, aux séjours à l'étranger durant les études et à la réorientation (Chan-Pang-Fong, 2020), puis aux parcours plus longs jusqu'à la diplomation à bac + 5 et le début d'un doctorat le cas échéant (Klipfel, 2021 ; 2022a ; 2022b). La dernière publication du SIES s'attache à comparer les parcours des bacheliers 2008 à ceux des bacheliers 2014 (Klipfel, 2022c). Le panel des bacheliers 2008 avait d'ailleurs fait l'objet d'une publication bilan très complète quelques années auparavant (Papagiorgiou & Ponceau, 2018).

Parallèlement, afin de favoriser l'utilisation des données du panel bacheliers 2014, le SIES a organisé et animé un groupe d'exploitation pour permettre à des équipes de chercheurs de faire un retour sur ces données et de publier des articles pour en enrichir l'exploitation. Les trois premiers sont publiés dans ce numéro d'*Éducation & formations* (Blanchard & Lemistre, 2023 ; Danner et al., 2023 ; Dupray, 2023).

Le premier article de Philippe Lemistre et Marianne Blanchard s'intéresse au devenir dans l'enseignement supérieur des titulaires d'un baccalauréat scientifique durant près de quatre années universitaires. À partir d'une approche originale considérant la persistance dans un champ disciplinaire (sciences, sciences humaines et sociales, etc.), indépendamment des éventuels changements d'institutions, l'article montre que les femmes sont non seulement moins nombreuses à s'orienter vers les « Sciences » et les « Sciences appliquées » après l'obtention de leur baccalauréat scientifique, mais qu'elles quittent aussi plus souvent ce dernier champ disciplinaire que les hommes dans les années qui suivent. L'article montre aussi le poids de la spécialité suivie en terminale sur les parcours dans l'enseignement supérieur.

Le deuxième article de Magali Danner, Christine Guégnard et Carine Énard s'intéresse aux bacheliers professionnels qui représentent une faible proportion des inscrits en cursus long de l'enseignement supérieur. Les difficultés qu'ils rencontrent dans les études sont communément interprétées comme la conséquence d'une orientation « par défaut », leur formation secondaire les destinant de façon plus évidente vers une entrée dans la vie active ou, pour les plus ambitieux, vers des études courtes en section de technicien supérieur. Les résultats montrent que le choix des études longues se justifie par la possibilité de prolonger une expérience scolaire en cohérence avec leur parcours en lycée professionnel et les ressources dont ils disposent.

Dans le troisième article, Arnaud Dupray analyse les mobilités résidentielles au moment de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Selon leur territoire d'origine, et la filière d'orientation, les bacheliers sont plus ou moins contraints à une telle mobilité. De l'examen des facteurs qui favorisent la mobilité géographique ou au contraire la desservent, il ressort que les mobilités d'orientation sont sensibles à la localisation spatiale. En particulier, dans les territoires ruraux ou urbains isolés, les orientations semblent bridées par un critère de proximité alors que les filières d'études suivies sont plus ambitieuses au sein des territoires urbains denses.

À la suite de ce groupe d'exploitation, les données du panel des bacheliers 2014, ainsi que toute la documentation associée (dictionnaires de variables, questionnaires), ont été rendues plus largement disponibles aux chercheurs au CASD (Centre d'accès sécurisé aux données ; pour les huit collectes : <https://doi.org/10.34724/CASD.547.4089.V2>). Cela permet une mise à disposition rapide des enquêtes avec un très haut niveau de sécurité pour éviter toute dissémination des données, ou toute utilisation par un tiers non autorisé. Le CASD permet en effet l'accès à distance des chercheurs aux données individuelles tout en garantissant une authentification forte des utilisateurs et un confinement des fichiers.

## Références bibliographiques

Blanchard, M., Lemistre, P. (2023). Bacheliers et bachelères scientifiques dans l'enseignement supérieur. Quatre ans après, qui persiste dans les sciences ? *Éducation & formations*, 105, 25-46. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-02>

Caille, J.-P. (2017). Quarante-cinq ans de panels d'élèves à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). *Éducation & Formations*, 95, 5-31. DEPP. <https://doi.org/10.48464/halshs-01760754>

Caille, J.-P., Chan-Pang-Fong, E., Ponceau, J., Chardon, O., Dabet, G. (2017). À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme. *Note d'Information*, 17.01. SIES-MESR.

Chan-Pang-Fong, E. (2017). Les bacheliers 2014, où en sont-ils à la rentrée 2015 ? *Note d'Information*, 17.09. SIES-MESR.

Chan-Pang-Fong, E. (2019). Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année ? *Note d'Information*, 19.02. SIES-MESR.

Chan-Pang-Fong, E. (2020). Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014. *Note d'Information*, 20.07. SIES-MESR.

Danner, M., Guégnard, C., Énard, C. (2023). L'enseignement supérieur long. Une stratégie pour des bacheliers professionnels ? *Éducation & formations*, 105, 47-66. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-03>

DEPP. (2014). *Repères et références statistiques*

Dupray, A. (2023). Les conditions de la mobilité géographique à l'entrée dans le supérieur selon le territoire d'origine. Le cas des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 105, 67-91. DEPP, SIES. <https://doi.org/10.48464/ef-105-04>

Klipfel, J. (2021). Parcours et réussite des étudiants au cours des cinq années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014. *Note d'Information*, 21.06. SIES-MESR.

Klipfel, J. (2022a). Les bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils à la rentrée 2020 ? *Note d'Information*, 22.02. SIES-MESR.

Klipfel, J. (2022b). Qui sont les bacheliers 2014 diplômés au niveau bac + 5 à la rentrée 2020 ? *Note d'Information*, 22.06. SIES-MESR.

Klipfel, J. (2022c). Les bacheliers 2008 et 2014 : une comparaison en termes de caractéristiques, de diplomation et de poursuite d'études. *Note d'Information*, 22.09. SIES-MESR.

Le Laidier, S., Thomas, F. (2014). Le baccalauréat 2014, Session de juin. *Note d'Information*, 14.29. DEPP.

Makdessi, Y., D'Alessandro, C. (2021). Panels et cohortes de la statistique publique, une vue d'ensemble en 2020. *Chroniques du CNIS*, 26.

Papagiorgiou, H., Ponceau J., (2018). Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008. *Note d'Information*, 18.06. SIES-MESR.

Thomas, F. (2015). Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats. *Note d'Information*, 15.08. DEPP.